

élections du 28 juin 2012



comités techniques du **CMVRH** des **CVRH** et du **CEDIP**

Le 28 juin, vous allez voter :

- pour élire vos 10 représentants titulaires et les 10 représentants suppléants au comité technique central du CMVRH,
- pour choisir une organisation syndicale qui nommera vos représentants aux comités techniques de proximité dans chacun des 10 CVRH et au CEDIP.

Ce moment est important, car il concrétise la mise en place du CMVRH et donne du sens à la création du service à compétence nationale. Le sens, c'est de permettre aux agents du ministère de s'appuyer sur un service performant et efficace pour développer leurs compétences, et bénéficier de conseils personnalisés et valorisants pour leur parcours professionnel.

Pour tous les agents des CVRH et du CEDIP, beaucoup de questions, posées par la CFDT, restent encore en suspens. Au sein des prochains comités techniques, nous poursuivrons nos interventions pour obtenir les éclaircissements attendus et faire vivre le dialogue social pour le bénéfice de l'ensemble des personnels concernés.

Les sujets que nous aurons à cœur de défendre

- la valorisation des parcours des agents des CVRH et la reconnaissance de la spécificité des métiers de la professionnalisation et du conseil ;
- la réactivation d'un comité de filière RH ;
- la garantie d'une équité dans le traitement des mutations régionales, quelle que soit la catégorie ;
- l'égalité des traitements entre corps et grade équivalents ;
- une meilleure cohérence entre les CVRH dans l'offre nationale de formation et une organisation plus efficace ;
- une meilleure transparence dans le traitement des propositions de promotion ;
- la mise en œuvre du plan de professionnalisation des agents des CMVRH ;
- la réactivation des maîtrises d'ouvrage locales afin de garantir à tous les agents un libre accès à la formation ;
- l'amélioration de l'efficacité des missions des CVRH, en renforçant les relais dans les services départementaux et notamment la création de structures de proximité, ainsi que la reconstitution d'un réseau de formateurs pour répondre aux attentes des agents ;
- la création d'instances de concertation régionales et locales, permettant un véritable dialogue social dans le domaine de la formation.

Pourquoi voter CFDT ?

- Voter CFDT, c'est exprimer votre préférence pour une organisation qui défend **toutes les catégories de personnels**, qu'ils soient C, B ou A administratifs, techniques ou d'exploitation ;
- Voter CFDT, c'est soutenir **son action**, ses propositions constructives et innovantes ;
- Voter CFDT, c'est la meilleure garantie pour obtenir des avancées par **la concertation et la rigueur** ;
- Voter CFDT, c'est la garantie de l'exigence et de la vigilance **à défendre vos droits** ;
- Voter CFDT, c'est la certitude que **vous serez écoutés** et que vos questions seront portées devant l'administration ;
- Voter CFDT, c'est s'appuyer sur **un réseau de militants** présents dans les instances nationales, régionales et locales, impliqués dans le développement des compétences collectives et individuelles.

ÉLECTION DU 28 JUIN 2012

COMITÉ TECHNIQUE du CMVRH

Centre ministériel de valorisation des ressources humaines

CFDT

GUILLEMET Jean-Pascal TSECVRH de Toulouse
OLLIVIER Patrick TSECVRH de Nantes
LAURET Anise SAECVRH de Paris
BONHOMME Christine SAECVRH de Toulouse
LE FLEM Patricia SAECVRH de Nantes-Brest
PONS Jacqueline SAECVRH de Toulouse
DEJEAN Marie RINCVRH de Mâcon
SERAL Arlette ITPECVRH de Toulouse
DUPONCEL Véronique Adj admCVRH de Nancy
FOCHEUX Pierre SAECVRH d'Arras
HERAULT Evelyne SAECVRH d'Arras
PARISSE Maryse SAECVRH de Nancy
ROSSI André SAECVRH de Tours
BRIQUET Jean-Paul TSECVRH de Clermont Ferrand